

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission
d'agrément**

A.Gt 10-10-2002

M.B. 22-11-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, modifié par les décrets des 6 avril, 5 mai 1999 et 29 mars 2001, notamment son article 46;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 novembre 1991 déterminant le fonctionnement de la Commission d'agrément, modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mars 1999 portant désignation des membres de la Commission d'agrément;

Considérant la démission de deux membres effectifs et d'un membre suppléant et la nécessité d'actualiser la composition de la Commission,

Arrête :

Article 1^{er}. - Est nommé membre effectif de la Commission d'agrément :
M. Marc Bertholome en remplacement de M. Benoît Parmentier, démissionnaire.

Article 2. - Est nommée membre suppléante de la Commission d'agrément :

Mme Sophie Hubert en remplacement de Mme Anne-Marie Dekoninck, démissionnaire.

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 22 octobre 2002.

Bruxelles, le 10 octobre 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

Mme N. MARECHAL